

## COMPRENDRE LES SYSTÈMES DE CLASSEMENT

Les systèmes de classement peuvent être utiles lorsque vous cherchez à choisir des films appropriés, mais étant donné les nombreux systèmes établis au Canada, ils peuvent aussi semer la confusion. Pour vous aider à comprendre les différences, voici un aperçu de tous les systèmes présentement en vigueur.

### FILMS EN SALLE

Avant que les longs métrages soient présentés dans les salles de cinéma au Canada, ils sont classés selon des échelles de classification provinciales et territoriales. Ces classements peuvent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

En Ontario, plutôt que d'afficher des classements traditionnels (G, PG, PG-13, 14A, 18A, R), les exploitants de salles de cinéma doivent fournir des renseignements sur le contenu montré dans les films diffusés. Ils recommandent tout de même un âge pour voir un film donné, mais incluent aussi des renseignements plus précis, notamment sur le contenu à caractère sexuel, les scènes de violence, le langage grossier, ou les scènes de consommation de tabac ou d'alcool. Les films plus vieux dont le classement a été établi avant 2021 afficheront tout de même leur classement sur les DVD ou les locations numériques plutôt que l'information mentionnée ci-dessus.

### SERVICES DE DIFFUSION EN CONTINU : NETFLIX, CRAVE, AMAZON PRIME, ETC.

Les services populaires de diffusion en continu comme Netflix, Crave et Apple+ ne relèvent pas de l'autorité provinciale et ne sont pas assujettis aux mêmes exigences de classification des films que celles mentionnées précédemment. Les classements des émissions diffusées par le biais de ces services, devenus désormais la principale façon de visionner du contenu médiatique, ne sont assujettis à aucune

application universelle puisque chaque entreprise établit ses classements à partir des sources de son choix.

Puisque chaque service de diffusion en continu applique un ensemble de règles différent qu'il a choisi, il peut être difficile de s'y retrouver. Chaque service doit donc être examiné distinctement pour le comprendre.

**Netflix :** Les classements sont visibles dans la description et à l'écran. Les classements suivants sont utilisés par Netflix au Canada :

Enfants : TV-Y, TV-Y7, G, TV-G, PG, TV-PG

Adolescents : PG-13, TV-14

Adultes : R, TV-MA, NC-17

**Disney + :** Ce service utilise le système de classement de la Motion Picture Association of America (MPAA) pour son contenu.

**Amazon Prime :** Selon la province, ce service classe le contenu en vertu du Système canadien de classification des cassettes vidéo, de la Régie du cinéma ou du Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

**Crave :** Ce service utilise le système de classement établi par le Groupe d'action sur la violence à la télévision, lequel inclut les classements E, C, C8, G, PG, 14+ et 18+.

## REGARDER DES MÉDIAS SUR INTERNET

Les médias publiés sur Internet ne sont pas tenus d'obtenir un permis auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. YouTube compte principalement sur les téléchargeurs en amont pour être transparents quant au classement de leur propre contenu dans le cadre de leur processus de balisage, lequel fournit des éléments précis à baliser. Il n'existe pas de classement selon l'âge puisque le contenu est classé selon trois niveaux de maturité : aucun, modéré et réservé aux personnes de 18 ans et plus. Pour cette raison, HabiloMédias recommande que les parents s'abonnent à des chaînes de confiance comme TVO ou l'Office national du film du Canada, utilisent la fonction de liste de lecture de YouTube pour trier une liste de vidéos approuvées pour les jeunes enfants, et activent le mode restreint. Pour en savoir plus, consultez notre fiche-conseil sur l'utilisation des contrôles parentaux à l'adresse <https://habilomedias.ca/utilisation-des-contrôles-parentaux-fiche-conseil>.

## LE PROBLÈME DES CLASSEMENTS DE FILMS

Les classements ne reflètent pas toujours exactement le contenu d'un film ou son caractère approprié à certains âges. Même les films classés familiaux (F) ou généraux (G) ne sont pas toujours appropriés pour les jeunes enfants.

En raison de la pénurie de films classés F ou G, bon nombre de parents choisissent des films classés PG (surveillance parentale recommandée) à montrer à leurs jeunes enfants. Le problème : de nombreux films classés PG contiennent du langage explicite, du contenu à caractère sexuel et des scènes de violence.

Les différents systèmes de classement se contredisent souvent, un important problème pour les Canadiens. Par exemple, certains films à sortir en salle sont classés R par la MPAA et plusieurs autres organismes canadiens de classement de films. Mais lorsque ces films sont diffusés en vidéo, le Système canadien de classification des cassettes vidéo, qui fait une moyenne des classements provinciaux et territoriaux, leur donne souvent un classement 18A et même 14A (approprié pour les personnes de 14 ans et plus). Les parents devraient savoir qu'un classement 14A ne signifie pas nécessairement qu'un film est approprié pour les jeunes de 14 ans, et même les jeunes plus âgés.

Le système de classement de films lancé en Ontario en 2021 fournit aux parents davantage d'informations, mais nécessite aussi davantage de prudence de la part des parents puisqu'un âge n'est pas toujours recommandé. Peu importe la province dans laquelle vous vivez, il est essentiel d'obtenir de l'information sur le contenu des films. En cas de doute, vous pouvez discuter avec d'autres personnes ayant vu un film donné, lire les critiques dans les journaux et les médias, consulter l'un des nombreux sites Internet de critiques de films formulées par des parents, ou regardez d'abord le film vous-même afin d'en connaître le contenu.